



Dossier de presse





Le 10 octobre 2019

Le Finistère fortement touché par les Troubles Musculosquelettiques (TMS) en 2018. Toujours plus nombreux, les TMS constituent un enjeu humain et économique majeur.

Communiqué de presse	page 2
Les TMS dans le Finistère : état des lieux	page 3
Accompagnement de la Carsat pour les TPE	page 8

Personnes présentes : Jean-Michel Fougères, ingénieur régional adjoint des risques professionnels, Pierre-Yves Le Gall, préventeur et Isabelle Raoul, assistante sociale de la Carsat.

Contact Presse : Cécile Rivoalland 02 99 26 61 95 / 06 79 57 96 04 $\underline{Cecile.rivoalland@carsat-bretagne.fr}$







Communiqué de presse





Le Finistère fortement touché par les troubles musculosquelettiques

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent 92 % des maladies professionnelles en Bretagne: sur les 3 656 cas de maladies professionnelles recensées en 2018, 3 413 sont liées à des TMS. En 2018, leur nombre a augmenté de 4,6 % en Bretagne.

Un facteur de perte de compétitivité et des maladies chroniques

Dans le Finistère, 947 cas sont recensés en 2018. Ils provoquent des maladies chroniques, des douleurs, perturbent la qualité de vie des salariés et engendrent de l'absentéisme pour nos entreprises.

Près de 300 000 journées d'arrêts de travail ont été prescrites en 2018 dans le Finistère. Cela représente l'équivalent de l'absence de 1 237 salariés à temps plein sur un an. Ces arrêts ont engendré un coût de 17 millions d'euros sur les presque 62 millions en Bretagne.

Pour l'entreprise, ce sont des tâches et des chantiers fragilisés voire perdus, des pertes de savoir-faire, des coûts supplémentaires. Pour les salariés, c'est parfois une vie professionnelle qui s'arrête.

La Carsat et les entreprises mobilisées

Les secteurs les plus touchés en nombre de jours d'arrêt dans le Finistère sont par ordre d'importance : l'aide à domicile, le secteur de la transformation et conservation de poisson, les hypermarchés, le secteur de la transformation et conservation de viande de volaille et les supermarchés.

De nombreux partenariats, avec la mobilisation des entreprises, des partenaires sociaux sont noués depuis longtemps pour combattre ces affections périarticulaires ou ces lombalgies liées au travail. Des programmes d'actions spécifiques sur ces filières sont menés.

Parallèlement, des aides financières sont proposées aux entreprises pour investir en prévention des TMS. Près de 2 millions d'euros d'aides ont été versées à près de 200 Petites Entreprises bretonnes depuis le lancement de ces programmes de subvention TPE en 2016. Le Finistère a bénéficié du tiers de ce programme d'aide (704 130 € pour 62 entreprises).

L'objectif: réduire ensemble les TMS du département et prendre conscience que des solutions existent et peuvent être mises en œuvre. L'entreprise Biobleud nous permet de voir concrètement les actions engagées pour réduire les TMS.

Les TMS dans le Finistère : état des lieux

Ce qu'il faut savoir sur les TMS et le mal de dos

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont des maladies qui touchent principalement les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous des membres supérieurs, inférieurs et du dos, et qui génèrent des difficultés à se mouvoir. Ils proviennent d'un déséquilibre entre les capacités du corps et les contraintes auxquelles il est exposé.

Les parties du corps concernées sont principalement les épaules (30 %) et les différentes parties des membres supérieurs : poignets, mains, doigts (38 %) et coudes (22 %). Les TMS concernent plus rarement le bas du dos (7 %) et le genou (2 %).

Les troubles musculo-squelettiques se traduisent toujours par des symptômes douloureux pour la personne concernée et très souvent par une réduction de ses capacités physiques.

Quels sont les facteurs de risques des TMS?

Au-delà de certains facteurs de risques individuels, notamment l'âge ou l'état de santé, l'activité professionnelle joue un rôle prépondérant dans l'apparition ou l'aggravation des troubles musculo-squelettiques.

C'est notamment le cas lorsque l'organisation du travail, (définition et répartition des tâches, gestion du personnel, etc.) fait émerger deux types de facteurs :

- Les facteurs biomécaniques et/ou physiques : gestes répétitifs, travail statique, efforts excessifs, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes...
- Des facteurs psychosociaux et/ou organisationnels : pression temporelle, manque d'autonomie des salariés, manque de soutien social, travail monotone...

Une hausse de 4,6% en Bretagne

Depuis plus de 20 ans, et malgré leur légère baisse depuis 2014, les TMS (dont le mal de dos) constituent la première maladie professionnelle reconnue en France. En Bretagne, la situation est encore plus préoccupante, puisque les TMS, qui représentent 92% des maladies professionnelles, sont en hausse de 4,6 % en 2018.

Sous le terme TMS sont agrégés les tableaux de maladies professionnelles suivants :

057A Affections périarticulaires

069A Vibrations et chocs

079A Lésions chroniques du ménisque

097A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations

098A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention

En moyenne, le nombre de journées perdues pour une MP TMS est de l'ordre de 245 jours.

Des conséquences lourdes pour les salariés

- Des conséquences au niveau personnel à moyen et long terme impliquant une dégradation de la qualité de vie : douleurs répétées, perte de capacité, handicap.
- Des conséquences possibles également au niveau professionnel : inaptitude, risque de désinsertion, difficulté à évoluer professionnellement...

L'impact des TMS sur l'activité des entreprises

Outre leurs conséquences sur la santé des salariés, les troubles musculo-squelettiques peuvent également avoir un fort impact sur les entreprises, leurs performances et la pérennité de leurs activités.

Les entreprises touchées par les TMS sont confrontées à des problématiques nombreuses :

- Hausse de l'absentéisme,
- turn-over important et donc désorganisation du travail et baisse de la productivité et/ou de la qualité,
- dégradation de l'ambiance de travail,
- mauvais climat social au sein de l'entreprise,
- difficultés à fidéliser les salariés ou difficultés à recruter,
- hausse des cotisations AT/MP...

Les secteurs les plus touchés dans le Finistère par les TMS

Les secteurs les plus touchés en nombre de jours d'arrêt dans le Finistère sont par ordre d'importance : l'aide à domicile, le secteur de la transformation et conservation de poisson, les hypermarchés, le secteur de la transformation et conservation de viande de volaille et les supermarchés.

Top 20 des secteurs d'activité ayant le plus de MP TMS sur le département 29 TMS (tableaux : MP57, 69, 79, 97, 98)

APE	Libellé code APE	Effectif	Nb de TMS	Nb MP TMS Graves	Nb Jrs Arrêt IJ	Equivalent salarié Temps plein (base 225 j / an)
8810A	Aide à domicile	3 757	57	8	16 137	72
4711F	Hypermarchés	5 787	45	8	13 996	62
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	2 153	42	2	9 690	43
1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	2 789	42	5	14 403	64
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	9 105	34	2	7 940	35
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	1 269	33	4	12 212	54
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	2 007	26	4	7 403	33
4711D	Supermarchés	3 164	26	4	11 203	50
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	2 194	26	4	5 855	26
8610Z	Activités hospitalières	9 942	24	4	6 139	27
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	3 261	24	2	7 064	31
5610A	Restauration traditionnelle	4 710	19	2	4 472	20
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	1 183	18	2	7 789	35
1085Z	Fabrication de plats préparés	1 190	17	4	5 487	24
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	992	14	3	3 918	17
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	1 816	14	3	3 024	13
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	1 382	14	5	3 692	16
4391B	Travaux de couverture par éléments	1 179	13	1	3 250	14
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	2 263	12	4	3 480	15
9602A	Coiffure	1 365	11		2 583	11

Le coût par secteur d'activité en France



Les coûts en Bretagne

Année	Nb MP 1er vers IJ ou IP	Nb Jrs Arrêt IJ	Durée moyenne	Coût Total MP	Coût MP moyen	Coût Moyen MP grave
2018	3 413	837 118	245	61 877 808 €	18 130 €	20 365 €

Département	Nb Salariés	Nb MP 1er vers IJ ou IP	Nb MP TMS Graves	Nb Jrs Arrêt IJ	Equivalent salarié Temps plein (base 225 j / an)	Coûts
22	131 663	698	159	148 417	660	10 818 322 €
29	218 095	947	147	278 376	1 237	17 282 460 €
35	338 451	947	246	193 310	859	16 204 493 €
56	178 791	696	196	179 395	797	14 502 505 €
	0	125	51	37 620	167	3 070 028 €
Somme :	867 000	3 413	799	837 118		61 877 808 €

	Tranche d'effectif	Nb MP 1er vers IJ ou IP	Nb Jrs Arrêt IJ	Durée moyenne	Coût Total MP	Coût MP moyen	Coût Moyen MP grave
	Indéfinie	0	0		899 €		
	1 à 9	727	182 473	251	14 723 796 €	20 253 €	22 324 €
	10 à 19	400	96 791	242	7 223 376 €	18 058 €	17 943 €
	20 à 49	583	150 984	259	11 067 633 €	18 984 €	19 904 €
	50 à 99	518	115 544	223	8 223 487 €	15 875 €	18 431 €
,	100 à 199	474	113 711	240	7 609 030 €	16 053 €	19 442 €
	200 à 299	207	53 470	258	3 677 113 €	17 764 €	19 477 €
	300 à 1499	424	107 145	253	8 244 002 €	19 443 €	25 554 €
	1500 et +	80	17 000	213	1 108 472 €	13 856 €	6 966 €

TPE

Comment la Carsat accompagne les TPE?

Pour aider les entreprises et anticiper la survenance des risques de TMS pour leurs salariés, l'Assurance Maladie – Risques professionnels développe des outils d'accompagnement. En améliorant les conditions de travail des salariés, la prévention réduit les contraintes, le nombre d'arrêts et d'accidents du travail. Elle participe ainsi au bien-être et à la santé des salariés et plus globalement de l'entreprise.

Cette dernière devient plus attractive, les salariés sont fidélisés et les recrutements facilités.

Des aides financières, des outils et des formations pour aider les entreprises qui s'engagent

L'assurance maladie risque professionnels a développé des subventions pour les TPE-PME :

TMS Pros Diagnostic:

Pour financer jusqu'à 70 % du montant de la formation d'une personne ressource en interne et/ou une prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS, incluant l'étude des situations de travail concernées et le plan d'actions.

TMS Pros Actions:

Pour financer à hauteur de 50 % l'achat de matériel et/ou d'équipements ou la réalisation de formations adaptées pour réduire les risques de TMS.

Aujourd'hui, c'est près de 2 millions d'euros (193 0854 €) d'aides TMS Pros Diagnostic et Action qui ont été versées à près de 200 Petites Entreprises bretonnes depuis le lancement de ces programmes de subvention TPE en 2016. Le Finistère a bénéficié du tiers de ce programme d'aide (704 130 € pour 62 entreprises).

Pour les entreprises de moins de 200 salariées, elle propose des :

Contrats de prévention :

Si le secteur d'activité a signé une convention nationale d'objectifs avec l'Assurance Maladie Risques professionnels, une entreprise peut engager un Contrat de prévention avec la Carsat et ainsi bénéficier d'un financement entre 15 et 70 % du montant de l'investissement matériel ou immatériel nécessaire à l'atteinte des objectifs prévus dans votre contrat.

Un site spécifique pour les TPE

Un nouveau site internet vient de voir le jour pour accompagner les TPE dans la lutte contre les TMS. Ce site conçu avec plusieurs partenaires du champ de la santé au travail propose de multiples outils et une démarche d'accompagnement pour les entreprises.

A découvrir sur http://prevention-tms-tpe.bzh/.

C'est au sein du Comité Régional de Coordination des Conditions de Travail que ce projet, piloté par la Carsat, cette action s'inscrit dans l'une des 23 prévues au Plan Régional Santé Travail breton 2016-2020.



Voir la présentation : https://vimeo.com/347336000

Des formations

L'offre de formation de la Direction des Risques Professionnels s'adresse à l'ensemble des acteurs en entreprise (chef d'établissement, encadrant, représentant du personnel, opérateur, personne-ressource sur des projets de prévention...)

- Formations organisées et animées régionalement par la Carsat Bretagne, dont certaines intégrées à l'offre nationale de formation proposée par le réseau Assurance Maladie Risques professionnels / INRS.
- Formations inscrites à l'offre nationale de formation déployées par des organismes de formation habilités par ce réseau.
 Certaines de ces formations peuvent être mises en œuvre via des formateurs internes à l'entreprise, au travers de ce processus d'habilitation.

Un ensemble de dispositifs que les entreprises peuvent saisir pour réduire leurs TMS et gagner en performance.